



# COMMUNE DE ST PIERRE DES NIDS

21 Rue du Docteur Poirrier  
53370 SAINT PIERRE DES NIDS  
Téléphone : 02.43.03.50.13 FAX : 02.43.03.65.27

e-mail : [commune@stpierredesnids53.com](mailto:commune@stpierredesnids53.com)  
[www.stpierredesnids53.com](http://www.stpierredesnids53.com)

## COMPTE-RENDU de la séance du 03 janvier 2020

**Etaient présents** : Mme Angélique POIX, Mme Colette PRIOUL, M. André PINCON, M. Marc LELIEVRE, M. Jean-Luc GOMBERT arrivée à 20H32, Mme Françoise GANDAIS, M. Jérôme FRANCOIS, M. Gérard MORICE, Mme Sylvie BRILLAND, M. Hervé de PADIRAC, M. Placide PORET.

**Etaient absent(e)s** :

- Mme Fabienne LEMOAL qui a donné son pouvoir à Angélique POIX
- Mme Catherine FRAVALLO, Excusée
- Mme Christelle AUREGAN, excusée
- Mme Adeline PETIT
- Mme Julie LEPETIT, excusée
- Mme Anne-Sophie OLLIVIER

### Dossier 1 Commission Affaires scolaires

- Quotient familial – prise en charge des repas de la maternelle

Il avait été décidé en Juillet 2019 de mettre en place jusqu'à fin décembre 2019 une tarification en fonction du quotient familial afin de proposer les repas à 1 € aux familles les plus défavorisées et ainsi bénéficier du dispositif gouvernemental.

16 familles sur 70 ont bénéficié des repas à 1 €. Il est à noter que jusqu'au 31 décembre 2019, seuls les enfants en élémentaire bénéficiaient du tarif à 1 €. Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2020 le gouvernement a étendu cette possibilité aux enfants de maternelle étant observé que l'instruction est obligatoire dès 3 ans.

Validation des mêmes tranches de quotients à savoir :

1 <sup>ère</sup> tranche	inférieur ou égal à	649,99 €
2 <sup>ème</sup> tranche	de 650,00 à	950,00 €
3 <sup>ème</sup> tranche	supérieur à	950,01 €

- Achat de chaises

Validation de l'achat de 30 chaises pour une classe élémentaire pour un montant total de 1163,10 € TTC.

### Dossier 2 Commission DEECT

Rappel de la date du 20 Janvier prochain à 18 heures 30 : réunion de la commission de Mme FRAVALLO où tous les membres du conseil municipal sont conviés. Cette commission portera notamment sur l'aire de camping-car.

### Dossier 3 Commission travaux

- Vente de bois de chauffage

Plusieurs stères de bois sont disponibles à la vente par appel d'offre au plus offrant (TTC) :

- Un lot de 9 stères
- Un lot de 14 stères

- Bois de l'Etang du Tour et du Montaigu (Bac à chaînes)

Plusieurs coupes d'arbre sont disponibles à la vente mais non stérées pour l'heure. A savoir 10 aulnes et 5 peupliers, par appel d'offre au plus offrant avec un prix TTC par stère.

- Porte logement Rue du Pré de La Ville

Un seul devis a été reçu en mairie, Entreprise RAMOND Michel, Le Plessis 61250 FORGES : La société PROCLAIR ayant refusé d'en réaliser un sous prétexte que la société PROCLAIR n'avait pas été retenue pour le

logement du Pré de la Ville.

Porte en PVC blanc : 1219,58 € TTC

Variante aluminium : 1935,92 € TTC

Plus-value double vitrage à isolation renforcée et sécurité motif opaque gothique dans ouvrant et imposte : 125,00 € TTC.

Le choix de la porte en PVC blanc d'un montant de 1219,58 € TTC avec plus-value double vitrage à isolation renforcée et sécurité motif opaque gothique dans ouvrant et imposte : 125,00 € TTC a été retenu.

- Pose de bordures dans l'ancien cimetière

Il s'avère que la rangée où reposent les enfants (le long du mur d'enceinte) a une différence de niveau. Afin d'harmoniser les allées il est proposé de poser des bordures.

Un devis de la société intervenant dans le cimetière pour la réfection des allées a été reçu. Il s'agit de la société STPO qui propose la pose de 120 ml de bordures au tarif unitaire de 21,00 €, total HT 2 520,00 et TTC 3 024,00 €.

Le devis de STPO d'un montant de 3024,00 € TTC est validé.

## **Dossier 04 Commission Finances**

- Tarifs modules podium

Tarif unique de la totalité du podium est de 485,00 €. Or il nous est demandé de ne louer que certains modules. Je vous propose une formule de location pour toute réservation inférieure à 10 modules au tarif de 10 euros par module. Toute demande de location à partir de 11 modules sera donc de 485,00 €.

Un tarif par module au prix unitaire de 10,00 € est instauré et le tarif de 485,00 € est supprimé.

- Devis Territoire Energie Mayenne

Suite aux dégradations de véhicules sur le parking de l'Espace Casati il avait été sollicité un devis pour refaire l'éclairage public. Deux devis sont arrivés afin de réutiliser les candélabres de Casati pour le lotissement des Alouettes et refaire en neuf l'éclairage public du Parking des Loriots. Pour les Alouettes, installation des candélabres de Casati pour un montant de 8 858,51 €. Reste à la charge de la commune 5 905,67 €.

Sur le parking Casati installation de 9 lanternes avec abaissement à 10% et 10 avec détection, certaines lanternes communiquant entre elles pour un éclairage optimum. Le devis total pour le parking est de 24 473,33 € avec un reste à charge commune de 16 315,55 €.

Les devis d'éclairage public du lotissement des Alouettes et du parking des Loriots pour un reste à charge pour la commune de 22 221,22 € sont validés.

- Convention Mayenne Fibre

Il est nécessaire d'établir une convention de servitude avec Mayenne Fibre concernant l'implantation d'une armoire/PM sur une parcelle communale (en face du 23 rue des Avaloirs). Cette convention doit être portée à l'ordre du jour d'un conseil municipal.

Mme le Maire est autorisée à signer ladite convention.

- Recrutement 1 agent recenseur

Madame LEONARD-THIERRY étant souffrante, il a été nécessaire de rechercher un nouvel agent. La candidature Madame Eva Fortin est retenue. Elle suivra une formation de 2 demi-journées et procédera à la campagne de recensement du 16 Janvier 2020 au 15 Février 2020.

- Chèque à encaisser

Un chèque Groupama concernant le remboursement de sinistre sur véhicule d'un montant de 66.10 € est parvenu en mairie.

- Date commission de contrôle des listes électorales

Mme le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la commission de contrôle des listes électorales doit se réunir entre 24 et 21 jours avant les élections municipales soit entre le 20 et 23 Février 2020.

Les membres de la commission ont fixé la réunion en mairie au 20 février à 19h30.

Vœux du personnel et remise de médailles le Vendredi 10 Janvier 2020 à 19h30 en salle du conseil

Question est posée à Mme le Maire par M. de Padirac : Existe-t-il une liste pour les prochaines municipales ?

Réponse : Le bruit court dans la commune mais aucune information officielle.

Question est posée à Mme PRIOUL par M. de PADIRAC : où se trouve l'argent du legs et son utilisation éventuelle ?

Réponse : La totalité est sur le compte du CCAS. Cet argent n'a pas été utilisé, je n'ai pas eu le temps de m'en occuper et je ne compte pas non plus reprendre ce dossier avant la fin de mon mandat.

**Prochaine réunion le 07 février 2020 à 20h30mn**

Séance levée à 21h20

Le texte intégral des délibérations peut être consulté en Mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.

Le Maire,  
Angélique POIX

Affiché aux lieux habituels le 20 janvier 2020